

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 septembre 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 13 août 2024
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Annulation de la résolution 2024-116 concernant la demande de dérogation mineure 2024-07
 - 4.4 Services juridiques pour l'année 2025
 - 4.5 Droit de préemption - Avis d'assujettissement
 - 4.6 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail
 - 4.7 Demande de nettoyage du cours d'eau du Ruisseau des Glaises, branche 2
 - 4.8 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Redressement - Sécurisation - travaux de réfection dans le 7e Rang
 - 4.9 Rapiécage de rues diverses
 - 4.10 Surveillance des travaux - Majoration des coûts des travaux des jeux d'eau
 - 4.11 Achats pour le Fonds nouveaux horizons pour les aînés
5. **LÉGISLATION :**
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport de service
7. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 7.1 Rapport de service des eaux usées

8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux
9. **FINANCES**
 - 9.1 Dépôt du rôle triennal 2e année
10. **CORRESPONDANCE :**
 - 10.1 Certificat de reconnaissance - Municipalité amie des aînés
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-132

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-133

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-134

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 10 septembre 2024 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 4 au 17 août 2024 :	46 635,84 \$
• Salaires de la semaine du 18 au 31 août 2024 :	23 086,16 \$
Total :	69 722,00 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 1983 à 1995 :	6 885,87 \$
• Paiements Accès D, 502443 à 502464 :	95 221,77 \$
• Paiements directs 753601 à 753664 :	1 065 215,90 \$
Total :	1 167 323,54 \$

Total cumulatif : 1 237 045,54 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-135

4.3. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024-116 CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-07

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2024-07 concernant l'agrandissement du bâtiment d'élevage de dindes à une distance de 76 mètres du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-116 prise à cet effet lors de la séance ordinaire du 13 août 2024;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être annulée puisqu'elle est jugée non nécessaire après révision du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'annulation de la résolution 2024-116 concernant la demande de dérogation mineure 2024-07.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-136

4.4. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2025;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-137

4.5. DROIT DE PRÉEMPTION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT

ATTENDU le règlement 2023-393 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption entré en vigueur le 8 mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil avait désigné les immeubles assujettis au droit de préemption lors de la séance ordinaire du 6 juin 2023 (résolution 2023-86);

ATTENDU QUE l'une de ces propriétés a été vendue et que la municipalité a donc fait radié du registre foncier le droit de préemption relié à de ladite propriété;

ATTENDU QUE le conseil doit maintenant reprendre le processus pour cette propriété afin qu'elle soit de nouveau assujettie au droit de préemption :

- 439, rue Dubreuil (lot 2 211 295)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QU'un avis d'assujettissement soit transmis aux propriétaires concernés et inscrit au registre foncier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-138

4.6. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté une telle politique le 7 juin 2005 (résolution 0506-08) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique abroge la Politique relative au harcèlement psychologique adoptée le 7 juin 2005 (résolution 0506-08).

QUE la municipalité de Saint-Dominique adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-139

4.7. DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU DU RUISSEAU DES GLAISES, BRANCHE 2

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposée par Lise Lussier;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 27 août 2024 et que l'inspecteur a pu constater qu'il n'est pas possible de déterminer la cause de sédiment dans le fond du fossé de chemin;

CONSIDÉRANT QUE le niveau du fossé de chemin est plus élevé que celui de la branche 2 du Ruisseau des Glaises;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a demandé l'assistance du MTQ, après avoir consulté la municipalité, puisqu'il s'agit d'une route numérotée;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a indiqué que le problème venait du Ruisseau des Glaises qui est de la juridiction de la MRC des Maskoutains relativement au nettoyage du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour le nettoyage du cours d'eau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-140

4.8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE 7E RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Étienne Rioux Ouellet, ingénieur chez Tetra Tech QI inc., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. François Daudelin, directeur général adjoint et coordonnateur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-141

4.9. RAPIÉCAGE DE RUES DIVERSES

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de réfection de pavage sont nécessaires sur diverses rues de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Pavages P. Brodeur (1994) inc.* afin d'effectuer le rapiécage de diverses rues, et ce, pour un montant estimé maximal de 10 000 \$ affecté au poste 02-320-00-625 et financé à même le fonds des redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-142

4.10. SURVEILLANCE DES TRAVAUX - MAJORATION DES COÛTS DES TRAVAUX DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT l'offre de service initiale produite par Tetra Tech QI inc. en début de projet;

CONSIDÉRANT les délais des travaux qui ont engendré une surveillance accrue;

CONSIDÉRANT quelques éléments inattendus en chantier,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le paiement de la facture au montant de 11 652,80 \$, plus taxes, à *Tetra Tech QI inc.* pour la majoration des coûts relatifs à la surveillance des travaux des jeux d'eau et d'affecter les sommes au surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-143

4.11. ACHATS POUR LE FONDS NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de subvention au Fonds nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT la réception des sommes nécessaires au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de l'équipement informatique destiné aux aînés et d'affecter les sommes au poste budgétaire 02-702-30-414, le tout, financé à même la subvention du Fonds nouveaux horizons.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME

6.1. RAPPORT DE SERVICE

Le rapport de service du mois d'août 2024 est déposé au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE

7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois d'août 2024 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois d'août 2024 est déposé au Conseil.

9. FINANCES

9.1. DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2E ANNÉE

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025 a été déposé le 9 septembre dernier à son bureau.

Valeurs imposables au sommaire 2024 :	668 665 200 \$
Valeurs imposables au sommaire 2025:	680 854 800 \$

10. CORRESPONDANCE :

11. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-144

12. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 25.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière